

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20241209-019****du 09 décembre 2024****n°019****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, M. TARTARIN, M. BAUDIN****POUVOIRS (4) : M. PICHON donne pouvoir à M. ABELIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M. TARTARIN
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU
Mme BRAUD donne pouvoir à Mme LAVRARD****EXCUSES (2) : M. MICHAUD, Mme GODET****Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN****RAPPORTEUR : Monsieur Johnny BOISSON****OBJET : Aide aux entreprises agricoles - Attribution d'un concours financier aux lauréats**

L'axe 1 « la relance et animation économique » et l'axe 2 « l'adaptation au changement climatique » de la stratégie de développement économique de la CAGC, réalisée en concordance avec le SRDEII, soutiennent le développement et l'adaptation climatique des filières agricoles et des circuits courts alimentaires dans une approche durable. Le schéma directeur de la transition agricole et alimentaire, voté par délibération du bureau communautaire le 27 mai 2024, a validé le lancement d'une aide aux entreprises agricoles (installation, transmission, développement et transition agroécologique).

Cette aide vise à soutenir, d'une part, le développement des entreprises agricoles, afin d'assurer leur pérennité dans un contexte économique et climatique dégradé, en renforçant l'autonomie, la souveraineté technique et l'adaptation aux enjeux agroécologiques. D'autre part, elle soutient le renouvellement des générations agricoles face aux difficultés de l'installation et de la transmission par un appui financier aux candidats à l'installation, et aux cédants dans la restructuration des exploitations.

La première aide agricole de Grand Châtellerault a été lancée en octobre 2024. Au total, 16 candidats ont déposé un dossier complet. Seulement 15 candidats ont respecté la date du dépôt fixée au 8 novembre 2024, ainsi que les critères d'éligibilité du règlement de l'aide (délibération 18 du 7 octobre 2024 du bureau communautaire).

Le jury s'est réuni le 22 novembre 2024 à 8h30. Il était composé de la Vice-présidente de l'agglomération déléguée au Climat Energie Déchets et PAT, du Conseiller communautaire délégué à l'Agriculture, le Président du GAL Grand Châtellerault, les Maires de Oyré, de Cenon-sur-Vienne et le conseiller communautaire suppléant de Leigné-Les-Bois. Les maires de Vicq-sur-Gartempe, d'Archigny, de La Roche-Posay, et de Chenevelles ont été excusés. Les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Vienne, et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ont été excusés. Le directeur de la stratégie bas carbone et résilience territoriale, ainsi que les techniciennes du pôle transition agricole et alimentaire étaient également présents.

Après évaluation des dossiers et audition des candidats, le jury a retenu les 9 dossiers suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20241209-019****du 09 décembre 2024****n°019****page 2/3**

- *Gaël Arigault – Oyré : développement du self-cueillette, augmentation du cheptel d'ovins (40 moutons) et mise en place d'un système de pâturage avec implantation de prairies, implantation d'arbres fruitiers (partie maraîchage) et autres arbres (parties ovins/prairies) ;*
- *La CUMA des prés gourmands – Châtellerault : développement de nouveaux produits en viande bovine et porcine séchés par l'atelier collectif de transformation viande et légumes ;*
- *Loïc Rimbault – Cenon-sur-Vienne : développement de la vente directe de viande bovine à la ferme ;*
- *Nicolas Lachal – Leigné-Les-Bois : consolidation de l'activité de production et de transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ;*
- *Charles Deffrasnes – La Roche Posay : développement d'une nouvelle production en haies fruitières diverses, productives et multi-étagées destinée à la transformation en boissons et conserves fermentées;*
- *Emmanuel Lecamp – Chenevelles : développement de l'atelier de transformation et amélioration des conditions de travail par la construction d'un bâtiment dédié à l'élevage des reines, à la miellerie, à la transformation et au stockage du matériel ;*
- *Bertrand Kernevez – Vicq-sur-Gartempe : reprise de l'activité maraîchère sur sol vivant ;*
- *Hugo Blossier – La Roche Posay : mécanisation du curage de la litière et de l'épandage du fumier sur les prairies de pâturage de l'élevage de chèvres poitevines à lait ;*
- *Elise Breton – Archigny : amélioration des conditions d'élevage et de travail par la construction d'une bergerie dédiée aux agnelles.*

Il est proposé de soutenir les 9 candidatures retenues, au titre de cette première aide aux entreprises agricoles (installation, transmission, développement et transition agroécologique), avec un concours financier, conformément au règlement de l'aide voté le 7 octobre 2024 en bureau communautaire, réparti comme suit :

- *Gaël Arigault – Oyré : subvention de 6 988,82 €*
- *La CUMA des prés gourmands – Châtellerault : subvention de 7 000 €*
- *Loïc Rimbault – Cenon-sur-Vienne : subvention de 3 413 €*
- *Nicolas Lachal – Leigné-Les-Bois : subvention de 3 996,87 €*
- *Charles Deffrasnes – La Roche Posay : subvention de 314,18 €*
- *Emmanuel Lecamp – Chenevelles : subvention de 7 000 €*
- *Bertrand Kernevez – Vicq-sur-Gartempe : subvention de 3 132 €*
- *Hugo Blossier – La Roche Posay : subvention de 4 227 €*
- *Elise Breton – Archigny : subvention de 6 540 €*

* * * * *

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la loi n°62-917 du 8 août 1962 relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun,

VU l'article 3, alinéas I.1, II-1-2 et II-2.7 des statuts de la communauté d'agglomération, relatifs aux compétences « Actions de développement économique », « protection et mise en

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20241209-019****du 09 décembre 2024****n°019****page 3/3**

valeur de l'environnement et du cadre de vie » et « coordination de la transition et de la performance énergétique »,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le projet de territoire délibéré en conseil communautaire le 22 novembre 2021, notamment les engagements 1B, 1C, 2A, 2B, 2C, 4B, 6A, 6B, 6E, 8E relatifs à l'apport de l'agriculture et de l'alimentation aux priorités du territoire,

VU la délibération n°10 du conseil communautaire du 4 avril 2024 portant sur la signature du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation),

VU la délibération n°014 du bureau communautaire du 27 mai 2024 portant sur l'adoption du schéma directeur de la transition agricole et alimentaire,

VU la délibération n°018 du bureau communautaire du 7 octobre 2024 portant sur l'adoption du règlement d'intervention de l'aide aux entreprises agricoles,

CONSIDERANT l'objectif de Grand Châtellerault d'accompagner la restructuration de filières alimentaires locales, via un soutien financier, afin de faciliter l'accès à une alimentation saine et durable pour tous ses habitants,

CONSIDERANT la réception de 16 candidatures dont une hors délais,

CONSIDERANT que le jury, composé des élus communautaires, des Maires concernés par les projets et des techniciens de l'agglomération, s'est réuni le 22 novembre 2024 et a délibéré sur chaque projet,

CONSIDERANT les 9 dossiers retenus à l'unanimité par le jury,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer son concours financier de l'aide aux entreprises agricoles (installation, transmission, développement et transition agroécologique), aux candidats retenus avec les montants suivants :

- *Gaël Arigault – Oyré : subvention de 6 988,82 €*
- *La CUMA des prés gourmands – Châtellerault : subvention de 7 000 €*
- *Loïc Rimbault – Cenon-sur-Vienne : subvention de 3 413 €*
- *Nicolas Lachal – Leigné-Les-Bois : subvention de 3 996,87 €*
- *Charles Deffrasnes – La Roche Posay : subvention de 314,18 €*
- *Emmanuel Lecamp – Chenevelles : subvention de 7 000 €*
- *Bertrand Kernevez – Vicq-sur-Gartempe : subvention de 3 132 €*
- *Hugo Blossier – La Roche Posay : subvention de 4 227 €*
- *Elise Breton – Archigny : subvention de 6 540 €*

Les concours financiers seront mandatés sur la ligne budgétaire 204 / 20422 / 3555 / C05M04 / XX / Grand Châtellerault.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICQUÉ**

